



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

tabagisme

Question écrite n° 117810

Texte de la question

Mme Michèle Tabarot souhaite attirer l'attention de M. le ministre de la santé et des solidarités sur les conditions de la mise en oeuvre des contrôles pour l'application de la loi qui prévoit, à partir du 1er février, l'interdiction de fumer dans les lieux publics. En effet, certains personnels (inspecteurs de santé publique, ingénieurs d'études sanitaires et médecins de Santé publique), désignés pour dresser les pv ont manifesté leur refus d'assumer cette mission. Aussi elle souhaiterait connaître les développements qui pourraient être envisagés afin de favoriser la bonne application des mesures prévues par la loi.

Données clés

Auteur : [Mme Michèle Tabarot](#)

Circonscription : Alpes-Maritimes (9^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 117810

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : santé et solidarités

Ministère attributaire : santé, jeunesse et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 6 février 2007, page 1211